



Nom commercial: Thymolum

Numéro de la matière: 068323

Version: 2 / CH

Date de révision: 23.04.10

Replaces Version: 1 / CH

Date d'impression: 16.08.12

1. Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Thymolum

N° d'article

06832300

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/préparation

Production de produits pharmaceutique, analytique

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Adresse

Hänseler AG

Industriestrasse 35

9101 Herisau

No. de téléphone 0041 (0)71 353 58 58

Adresse email de la sdb@haenseler.ch

personne

responsable pour

cette FDS

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Switzerland :145 / Abroad +41 (0)44 251 51 51

2. Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification règlement (CE) no 1272/2008)

Classification règlement (CE) no 1272/2008)

Acute Tox. 4 H302

Skin Corr. 1B H314

Water-react. 2 H411

Classification selon les Directives CE

Classification Xn, R22

C, R34

N, R51/53

2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon le règlement (CE) no 1272/2008

Pictogrammes de danger



Mention d'avertissement

Danger

Mentions de danger

H302

Nocif en cas d'ingestion.

H314

Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.



Nom commercial: Thymolum

Numéro de la matière: 068323

Version: 2 / CH

Date de révision: 23.04.10

Replaces Version: 1 / CH

Date d'impression: 16.08.12

H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence

P273 Éviter le rejet dans l'environnement.
 P301+P330+P331 EN CAS D'INGESTION: rincer la bouche. NE PAS faire vomir.
 P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
 P309 EN CAS d'exposition ou d'un malaise:
 P310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

Étiquetage selon les Directives CE 67/548/CEE et 1999/45/CE

Le produit est classé et étiqueté conformément aux Directives communautaires et réglementations nationales en vigueur.

Symboles de danger

Corrosif



Dangereux pour l'environnement

Phrase(s) de risque

22 Nocif en cas d'ingestion.
 34 Provoque des brûlures.
 51/53 Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

Phrase(s) S

26 En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.
 28.1 Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec beaucoup d'eau.
 36/37/39 Porter un vêtement de protection approprié, des gants et un appareil de protection des yeux/du visage.
 45 En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).
 61 Éviter le rejet dans l'environnement. Consulter les instructions spéciales/la fiche de données de sécurité.

Composants déterminant le danger devant figurer sur l'étiquette

contient Thymol

3. Composition/informations sur les composants**Composants dangereux****Thymol**

No. CAS	89-83-8			
No. EINECS	201-944-8			
Concentration		>=	50	%
Classification	Xn, R22 N, R51/53 C, R34			

Classification règlement (CE) no 1272/2008)
 Acute Tox. 4 H302



Nom commercial: Thymolum

Numéro de la matière: 068323

Version: 2 / CH

Date de révision: 23.04.10

Replaces Version: 1 / CH

Date d'impression: 16.08.12

Skin Corr. 1B H314
Aquatic Chronic 2 H411

4. Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

En cas d'inhalation

Assurer un apport d'air frais. Appeler aussitôt un médecin.

En cas de contact avec la peau

En cas de contact avec la peau, laver aussitôt avec du Polyéthylène glycol, puis avec beaucoup d'eau. Oter immédiatement les vêtements souillés et imprégnés et les tenir soigneusement à l'écart. Appeler aussitôt un médecin.

En cas de contact avec les yeux

Ecarter les paupières, rincer soigneusement les yeux avec de l'eau (15 min.). Appeler aussitôt un médecin.

En cas d'ingestion

Faire boire de l'eau par petites gorgées. Ne pas faire vomir - danger d'aspiration. Appeler immédiatement le médecin. Ne pas faire tentative de neutralisation.

5. Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyen d'extinction approprié

Dioxyde de carbone, Mousse, Produits extincteurs en poudre

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Le produit est combustible. La formation de mélanges explosives avec l'air sont possible. En cas d'incendie, formation possible de gaz dangereux. Vapeurs plus lourdes que l'air.

5.3. Conseils aux pompiers

Equipements spéciaux pour la protection des intervenants

Utiliser un appareil respiratoire autonome. Porter un vêtement complet de protection.

Autres données

Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations. Rabattre les vapeurs par pulvérisation d'eau.

6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Eviter la contamination de la peau, des yeux et des vêtements. Eviter la formation de poussières. Ne pas inhaler les poussières. Assurer un apport d'air frais.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas rejeter dans les canalisations d'égout.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Accueillir à sec. Le produit récupéré doit être manipulé conformément aux indications du chapitre "élimination". Nettoyer. Eviter le dégagement de poussières.

7. Manipulation et stockage



Nom commercial: Thymolum

Numéro de la matière: 068323

Version: 2 / CH

Date de révision: 23.04.10

Replaces Version: 1 / CH

Date d'impression: 16.08.12

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Température de stockage recommandée

Valeur 15 - 25 °C

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs

Conserver hermétiquement fermé dans un endroit sec et frais.

8. Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.2. Contrôles de l'exposition

Mesures d'ordre technique / Mesures d'hygiène

Oter immédiatement les vêtements souillés et imprégnés et les tenir soigneusement à l'écart. Protéger la peau préventive. Nettoyer les mains et le visage après le travail.

Protection respiratoire - Note

En cas de pulvérisation, porter un appareil de protection respiratoire. Pour une brève exposition, appareil filtrant, filtre combiné A-P3

Protection des mains

Gants

Utilisation de la substance/préparation Contact permanent avec les mains

Substance de référence Thymol

Matériau approprié caoutchouc nitril - NBR

L'épaisseur du matériau 0.11 mm

La durée de pénétration > 480 min

Gants

Utilisation de la substance/préparation Contact de courte durée avec les mains

Substance de référence Thymol

Matériau approprié caoutchouc nitril - NBR

L'épaisseur du matériau 0.11 mm

La durée de pénétration > 480 min

Protection des yeux

Lunettes assurant une protection complète des yeux

Protection du corps

Vêtement de protection

9. Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Etat produit cristallin**Couleur** incolore**Odeur** caractéristique

pH

Valeur 5 à 7

Concentration/H₂O 0.8 g/l

Température 20 °C

Point de fusion

Valeur 49 à 51 °C

Point d'ébullition

Valeur 233 °C

Pression 1013 hPa



Nom commercial: Thymolum

Numéro de la matière: 068323

Version: 2 / CH

Date de révision: 23.04.10

Replaces Version: 1 / CH

Date d'impression: 16.08.12

Point d'éclair

Valeur	104	°C
méthode	DIN 51758	

Pression de vapeur

Valeur	0.25	kPa
Température	50	°C

Densité

Valeur	0.97	g/cm ³
Température	20	°C

Hydrosolubilité

Valeur	0.98	g/l
Température	25	°C

Octanol/water partition coefficient (log Pow)

log Pow	3.30
---------	------

Température d'inflammabilité

Valeur	285	°C
--------	-----	----

Viscosité**cinématique**

Valeur	4.3	mm ² /s
Température	50	°C

9.2. Autres informations**Masse volumique apparente**

Valeur	env. 600	kg/m ³
--------	----------	-------------------

Autres données

La formation de mélanges explosives avec l'air sont possible.

10. Stabilité et réactivité**10.4. Conditions à éviter**

Conserver à l'écart de toute source d'ignition et de chaleur.

10.5. Matières incompatibles

Bases fortes, Des agents d'oxydation forts

10.6. Produits de décomposition dangereux

Pas de données disponible.

Autres données

Les vapeurs et le gaz peuvent en présence d'air former un mélange explosible.

11. Informations toxicologiques**11.1. Informations sur les effets toxicologiques****Toxicité aiguë par voie orale**

Substance de référence	Thymol
Espèces	rat
DL 50	980 mg/kg
Source	Fiche de données de sécurité approvisionneur

Toxicité aiguë par pénétration cutanée

Substance de référence	Thymol
------------------------	--------



Nom commercial: Thymolum

Numéro de la matière: 068323

Version: 2 / CH

Date de révision: 23.04.10

Replaces Version: 1 / CH

Date d'impression: 16.08.12

Espèces	rat	
DL 50	> 2000	mg/kg
Source	Fiche de données de sécurité approvisionneur	

corrosion cutanée/irritation cutanée;

Substance de référence	Thymol
Espèces	lapin
évaluation	Corrosif
méthode	OCDE 404
Source	Fiche de données de sécurité approvisionneur

lésions oculaires graves/irritation oculaire;

Substance de référence	Thymol
Espèces	lapin
évaluation	fortement irritant
méthode	OCDE 405
Source	Fiche de données de sécurité approvisionneur

Mutagénicité

Substance de référence	Thymol
évaluation	Pas d'activité mutagène, au vu de test Ames.
méthode	Ames test
Source	Fiche de données de sécurité approvisionneur

Expériences issues de la pratique

le produit est irritant pour les muqueuses.

Autres données

Observer les mesures de précaution usuelles propres à la manipulation de produits chimiques.

12. Informations écologiques**12.1. Toxicité****Toxicité pour les poissons**

Substance de référence	Thymol	
Espèces	Pimephales promelas	
CL50	3.2	mg/l
Durée d'exposition	96	h
Source	Fiche de données de sécurité approvisionneur	

Toxicité pour les daphnies

Substance de référence	Thymol	
Espèces	Daphnia magna	
CE50	3.2	mg/l
Durée d'exposition	96	h
Source	Fiche de données de sécurité approvisionneur	

12.2. Persistance et dégradabilité**Biodégradabilité**

Substance de référence	Thymol	
Valeur	> 80	%
Durée de l'essai	28	d
évaluation	Facilement biodégradable	
méthode	OECD 301	
Source	Fiche de données de sécurité approvisionneur	

Demande Chimique en Oxygène (DCO)

Valeur	2690	mg/g
--------	------	------



Nom commercial: Thymolum

Numéro de la matière: 068323

Version: 2 / CH

Date de révision: 23.04.10

Replaces Version: 1 / CH

Date d'impression: 16.08.12

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Octanol/water partition coefficient (log Pow)

log Pow 3.30

12.6. Autres effets néfastes

Cheminement et devenir dans l'environnement

Compte-tenu du coefficient de partage octanol/eau (log P O/E), accumulation dans les organismes possible.

Information supplémentaire sur l'écologie

Toxique pour les organismes aquatiques. Ne pas laisser parvenir le produit dans la terre, l'eau souterraine, eaux et la canalisation.

13. Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Déchets de résidus

Éliminer en accord avec les réglementations locales et nationales.

Emballages contaminés

Éliminer comme le produit non utilisé.

14. Informations relatives au transport

Transport terrestre ADR/RID

14.1. Numéro ONU

UN 2430

14.2. Nom d'expédition des Nations unies

ALKYLPHÉNOLS SOLIDES, N.S.A

Sources de danger Thymol

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Classe 8

Carte pour désignation du danger 8

14.4. Groupe d'emballage

Groupe d'emballage III

Transport maritime IMDG/GGVSee

14.1. Numéro ONU

UN 2430

14.2. Nom d'expédition des Nations unies

ALKYLPHENOLS, SOLID, N.O.S

Sources de danger Thymol

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Classe 8

14.4. Groupe d'emballage

Groupe d'emballage III

Transport aérien

14.1. Numéro ONU

UN 2430

14.2. Nom d'expédition des Nations unies

ALKYLPHENOLS, SOLID, N.O.S

Sources de danger Thymol

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Classe 8



Nom commercial: Thymolum

Numéro de la matière: 068323

Version: 2 / CH

Replaces Version: 1 / CH

Date de révision: 23.04.10

Date d'impression: 16.08.12

14.4. Groupe d'emballage

Groupe d'emballage III

15. Informations réglementaires**16. Autres informations****R-phrases listed in chapter 3**

22	Nocif en cas d'ingestion.
34	Provoque des brûlures.
51/53	Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

Hazard statements listed in chapter 3

H302	Nocif en cas d'ingestion.
H314	Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Informations complémentaires

Relevant changes compared with the previous version of the safety data sheet are marked with: ***
Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.